

# LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat  
([www.bastiat.net](http://www.bastiat.net))

N° 93. 4<sup>e</sup> trimestre 2014

Directeur de la publication :  
**Patrick de Casanove**

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat  
146 Rue des Hauts du Lac  
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com)  
(modalités d'inscription au cercle au  
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

Les yeux des Gascons, ont, à ce qu'on assure, comme ceux des chats, la propriété de voir pendant la nuit. (Alexandre Dumas. *Les trois mousquetaires*)

## Editorial

### Histoire d'un abandon.

Malheureusement l'actualité nous renvoie en pleine figure une histoire d'abandon dont il est difficile de ne pas faire état dans ce numéro de notre bulletin consacré en large partie à ce sujet. Il s'agit de l'abandon des chrétiens d'Orient. Leur tort est simplement d'exister. Ils ne sont pas massacrés pour ce qu'ils font, mais uniquement pour ce qu'ils sont. Il est même impossible de leur reprocher un quelconque vol de territoire. Ils étaient là avant les envahisseurs musulmans. Le Moyen-Orient est le berceau de la chrétienté.

Ces gens, privés de moyens de défense propre<sup>1</sup>, sont des cibles faciles. La protection internationale, en particulier de l'Occident et de l'ONU, n'existe pas. Même Hassan Nasrallah, qui n'est pas un tendre, dans une vidéo du 16 janvier 2014 faisait remarquer que les chrétiens de Syrie étaient tués et leurs églises profanées par les « takfiris » sans que les occidentaux ne lèvent le petit doigt, tout à leur obsession anti Bachar el Assad. Hassan Nasrallah se posait comme protecteur de toutes les populations contre les « takfiris ». Connaissant l'homme ce qu'il dit a du poids d'autant qu'il a joint les actes aux paroles.

La France est historiquement le protecteur traditionnel des chrétiens d'Orient, mais il est bien difficile de trouver aujourd'hui un sens à sa politique étrangère dans cette zone. Certes les circonstances ne sont pas celles du XIX<sup>e</sup> siècle et la France n'est plus la puissance qu'elle fut. Elle en est seule responsable. Son économie est en lambeaux et elle a détruit son armée. « *Faut-il préciser que l'armée française ne compte plus que 20 régiments d'infanterie (environ 20 000 h) soit moins que l'armée suisse* ». ASAF septembre 2014.

Les occidentaux si prompts à s'enflammer contre les épurations ethniques et les génocides sont bien inactifs, alors qu'avec des motifs semblables comme alibi l'OTAN avait rossé la Serbie. Les intérêts des États varient.

Les intérêts des États ne sont pas ceux des individus. Les personnes peuvent être sacrifiées à l'État. L'État français à un lourd passif en ce domaine. Le sort des supplétifs de l'armée française à la fin de la guerre d'Indochine était avant-coureur. Même les militaires français qui avaient combattu dans cette guerre se sentirent abandonnés et trahis par les politiques qui rendirent inutiles leurs sacrifices. La fin de la guerre d'Algérie vit se reproduire le même scénario. Les supplétifs avaient combattu volontairement aux côtés de l'armée française, souvent à la demande des autorités françaises, sur un territoire qui à l'époque se composait de trois départements français. Ils furent néanmoins abandonnés. Cela laisse peu d'espoir aux lointains chrétiens d'Orient. Quant aux Pieds noirs entre la valise et le cercueil ils choisirent la valise. Les chrétiens d'Orient sont devant le même choix. Quant à l'armée, une partie se rebella, mais la rébellion fut matée.

Depuis des lustres une majorité de Français a eu et a toujours tendance à faire confiance aux gens qui ont le pouvoir. Alors qu'ils ne se font pas confiance entre eux pour régler leurs affaires. Les Français persistent à attendre tout de l'État. Sans vergogne l'État se présente toujours comme protecteur, garant éternel et unique de la « solidarité » entre les personnes. Il promet de ne jamais abandonner les Français à la « mondialisation » honnie, à la précarité, au chômage. Pour cela il n'hésite pas à leur vendre du vent : une « sécurité sociale complète », travail, éducation, retraite, santé, pour tous et de qualité.

L'histoire offre pourtant une abondance de preuves et de témoignages où l'État abandonne ses serviteurs ou des catégories de population qui ne lui sont plus utiles. Les abandons économiques sont moins sanglants. L'État n'est pas digne de confiance pour les petites choses il ne peut donc l'être pour les choses importantes.

Il ne faut jamais faire confiance à l'État

*Patrick de Casanove*  
Président du Cercle Frédéric Bastiat

1 - Tout individu qui veut rester libre devrait méditer cette phrase. Même s'il vit en France aujourd'hui. « *chaque homme a le droit de défendre, même par la force, sa Personne, sa Liberté, sa Propriété.* » Frédéric Bastiat *La Loi*

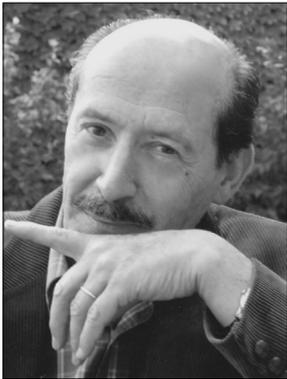
## Compte rendu de la conférence du 11 octobre 2014

# HISTOIRE DES KARKIS

Par Jean Monneret, Historien, spécialiste de la guerre d'Algérie.

Cet exposé comprend 3 volets :

- Qui étaient ces harkis ?
- Pourquoi 52 ans après la fin de la Guerre d'Algérie, sont-ils toujours au cœur d'un problème ?
- Peut-on se fier aux engagements d'un Etat ?



Jean Monneret

L'Algérie, peuplée majoritairement de musulmans arabes ou berbères, a vécu sous l'autorité française pendant 132 ans. Elle a été organisée dès 1848 en 3 départements.

Les Français se sont aperçus très rapidement qu'il fallait, pour conquérir et organiser ce territoire, s'appuyer sur des troupes indigènes, suivant un précédent né en Egypte avec Bonaparte. On créa donc des unités de zouaves dont les premiers furent des kabyles ralliés. Au fil de la présence française en Afrique du Nord, et tout d'abord au Maroc, on fit appel à des

harkis, c'est-à-dire à des membres de *Harkas*, unité supplétive de l'armée ou de l'administration. Un disciple du maréchal Lyautey, résident général au Maroc, les introduisit en Algérie.

Ainsi, au début de l'insurrection algérienne, le 1er novembre 1954, l'ethnologue Jean Servier réagit devant l'encerclement et l'attaque de la ville d'Arris par des rebelles, en levant une *Harka* dans une tribu hostile aux assaillants. En effet, la résistance aux rebelles fut souvent l'affaire de notables indigènes, respectés par leurs clans et organisant la résistance avec l'appui de l'armée française. Parmi les plus connus on peut citer le Bachagha Boualem dans la région d'Orléansville.

Durant la guerre d'Algérie, en dehors des *Harkas* on créa des Groupes mobiles (GMPS). Le Gouverneur Général Soustelle créa les SAS (section administrative spécialisée) destinées à fournir l'éducation, les soins et la sécurité dans le bled. Pour les protéger, on recruta alors des mokhaznis, groupes armés qui étaient traditionnellement chargés de garder les bâtiments publics (Mairies, bâtiments administratifs...). Ces mokhaznis furent parfois organisés en unités opérationnelles, en particulier dans les Aurès et à Geryville. De la même manière, les harkis devinrent parfois une infanterie légère destinée à être au contact des rebelles avant l'arrivée des troupes de choc. Ils étaient chargés très souvent de la recherche du renseignement. Le nombre de ces harkis, intégrés à l'armée, ou organisés en groupes d'auto-défense monta jusqu'à une centaine de milliers. Notons que, par ailleurs, l'armée comprenait à peu près le même nombre de musulmans faisant leur service militaire ou engagés.

En 1961, le FLN est pratiquement éliminé d'Algérie, la victoire sur le terrain est totale. Reste une armée rebelle en Tunisie qui a depuis longtemps abandonné l'idée de pénétrer sur le territoire algérien.

Et pourtant le pouvoir politique français décide de négocier avec le FLN pour se débarrasser des problèmes que lui cause, sur le plan international, ce conflit en milieu musulman, alors que les indépendances se multiplient en Afrique et au Moyen-Orient. Il entame donc des

négociations, exclusivement avec le FLN, en Suisse et à Evian. Il en résulte un cessez-le-feu le 19 Mars 1962. Un Exécutif Provisoire est installé, dans lequel le FLN a toute sa place. C'est une sorte de Gouvernement qui a comme tâche principale de préparer un referendum sur l'indépendance. Ces accords, appelés accords d'Evian, organisent le cessez-le-feu, prévoient le traitement réservé aux Européens, mais ne disent rien sur les musulmans engagés dans l'armée française, car le FLN ne veut pas entendre parler de ce thème. Il s'en tiendra à la promesse toute verbale de ne pas recourir aux représailles.

En effet, le FLN étant un parti totalitaire d'inspiration islamo-révolutionnaire, il était exclu qu'une partie de la population puisse ne pas être d'accord avec sa ligne, et devenir une opposition, même modérée.

C'est dans cet esprit qu'il avait écrasé un autre mouvement nationaliste, les messalistes, dont le chef était Messali Hadj. Les messalistes, fortement implantés en France et en Algérie, avaient été réduits à peu de choses par des assassinats en série en métropole, assassinats décrits par la presse comme des règlements de compte crapuleux. En Algérie le FLN massacra ces opposants messalistes, en particulier dans un village près de Melouza, où ils égorgèrent 450 personnes le 27 mai 1957.

Connaissant la manière dont le FLN fonctionnait, les harkis voyaient les périls s'approcher au fil de sa prise de pouvoir. Comment pouvait-on s'en remettre que le paragraphe des accords qui proclamait que l'Algérie qui sortirait des urnes « respecterait la liberté de pensée et de religion » ?

Ces musulmans qui redoutaient le pouvoir FLN étaient pour une part de vrais patriotes français, souvent anciens combattants, ou bien des partisans d'une indépendance assortie de liens étroits avec la France, ou bien des indépendantistes intégraux mais anti-FLN, comme les messalistes.

Les harkis, pour leur part, ceux qui avaient combattu le FLN, demandèrent en masse aux autorités françaises le droit de partir en France, par peur d'être égorgés. Mais l'administration avait décidé de freiner au maximum cet afflux de paysans souvent illettrés, parlant peu ou mal le français, vers cette France que de Gaulle considérait de traditions grecque, romaine et chrétienne.

Aussi on proposa aux harkis deux solutions : engagement dans l'armée, ou remise d'une prime et retour dans les douars. En fait l'armée n'accepta d'engager que les célibataires, ce qui écartait 90% des harkis qui, à la mode algérienne, se mariaient très tôt et étaient chargés de famille.

Repoussés vers leurs villages, ils constatèrent que, avant même l'indépendance, alors que l'armée réduisit son périmètre, des groupes FLN étaient apparus et massacraient les leurs à St Denis du Sig et dans le sud algérien.

Après la déclaration d'indépendance, l'administration FLN exigea que les harkis lui versent leurs primes de départ. Puis on leur conseilla de partir chez eux, où les massacres commencèrent. On estime que près de 100 000 personnes furent torturées et tuées. Des harkis se réfugièrent alors avec leurs familles dans les camps de l'armée française, mais l'administration militaire les fit repousser, et donna des instructions pour ne pas favoriser leur départ. Quelques commandants d'unité, avec des complicités multiples, réussirent à en envoyer en France environ 20 000, avec leurs familles, soit en tout 90 000 personnes. La population issue de ces harkis est évaluée actuellement à environ 300 000 personnes.

Les arrivants furent parfois placés dans des camps où ils furent soumis à une discipline quasi militaire, complètement coupés de la population française, freinant ainsi l'intégration. D'autres furent placés dans des hameaux forestiers. Enfin certains furent placés dans des zones péri-urbaines.

Beaucoup plus tard, pendant la présidence Giscard, en 1975, des jeunes, fils de harkis décident d'agir pour faire fermer le camp de Saint-Maurice l'Ardoise, dans le Gard. Ce camp, entouré de barbelés, où les conditions d'hygiène et d'habitat étaient lamentables, accueillait une population de 1200 familles de harkis. Au bout de 15 ans, 40 personnes avaient perdu la raison mais demeurent présentes dans la population du camp. Ces jeunes prirent le contrôle de la mairie de Saint-Maurice, alertant les médias, et obtiennent de l'administration que le camp soit fermé et que les familles de harkis aient l'autorisation de s'installer où elles le souhaitent. Tous les Français et l'administration furent stupéfaits devant cette révolte car le problème harki avait été totalement occulté par les médias. Le camp fut fermé définitivement un an plus tard, ainsi que celui de Rivesaltes. L'un des jeunes du camp devenu maire de Volvic, a décrit dans un livre le destin de ces fils de harkis dont certains ont eu un parcours professionnel de qualité.

Il n'empêche que cette terrible histoire a du mal à être assumée par le pouvoir politique. Le Président Sarkozy, au cours d'une interview, a reconnu la responsabilité de l'Etat dans ce drame, sans donner suite à ce propos. Plus récemment, le Président Hollande n'a pas reçu les représentants des harkis aux Invalides, comme c'était l'usage, mais les a fait recevoir par un fonctionnaire au Quai Branly. Il reste donc un long chemin pour que l'Etat Français reconnaisse sa carence vis-à-vis de ces populations qui ont cru en sa parole. Comme le dit Nietzsche dans Ainsi parla Zarathoustra : « l'Etat, c'est le plus froid des monstres froids : il ment froidement... »

Par ailleurs, les médias largement contrôlés par l'Etat, sont peu enclins à faire la lumière sur ce drame. En outre des groupes de pression sont toujours prêts, si nécessaire, à s'opposer à une actualisation de l'histoire qui ne leur convient pas, en agitant l'épouvantail du racisme.

Affaire à suivre.

**Voici ce qu'écrivait le Ministre d'Etat,  
Louis Joxe le 12 mai 1962 : ( extraits )**

N° 1676 - à Haut Commissaire de la République en Algérie  
12 mai 1962.

*« Les renseignements qui me parviennent sur les rapatriements prématurés de supplétiifs indiquent l'existence de véritables réseaux tissés sur l'Algérie et la Métropole dont la partie algérienne a souvent pour origine un chef de S.A.S.... Vous voudrez bien faire rechercher, tant dans l'armée que dans l'administration les promoteurs et les complices de ces entreprises et faire prendre les sanctions appropriées : Les supplétiifs débarqués en Métropole en dehors du Plan Général de Rapatriement seront en principe renvoyés en Algérie... »*

*Je n'ignore pas que ce renvoi peut être interprété par les propagandistes de la sédition comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont demeurés fidèles. Il conviendra donc d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure... »*

signé : Louis Joxe.

## **Petites reflexions sur le djihadisme.**

Par Jean Monneret.

Nous apprenons au fil des media que quelque 900 jeunes français sont allés faire le djihad en Irak et Syrie. Notre pauvre pays a donc le redoutable « honneur » d'être en tête des pays occidentaux par le nombre de ses enfants participant au Proche Orient à la sombre aventure de l'Etat Islamique.

Essayons de comprendre : tous les Musulmans vivant en France ne sont pas des fanatiques et c'est heureux. Néanmoins ceux qui vont faire le djihad se recrutent bien dans des milieux musulmans. Il est difficile de les confondre avec des Sœurs de la Charité ou des disciples de Gandhi. Comme la France abrite la plus forte proportion de Musulmans en Europe de l'Ouest, il n'est pas étonnant que sa frange djihadiste soit en proportion.

Il y a une explication complémentaire à ce nombre élevé de jeunes djihadistes partis de France. En plus des influences islamiques qu'ils ont pu subir dans certaines familles, dans certains quartiers, dans certaines mosquées ou sur certains sites internet, ils ont subi l'influence omniprésente, que dis-je, ubiquiste des media français les plus ordinaires.

Voici 25 ans que ceux-ci diffusent inlassablement et exclusivement une propagande anticolonialiste aussi primitive que biaisée. La période où la France avait un empire colonial est systématiquement présentée comme une criminelle abomination. La guerre d'Algérie est tout spécialement présentée comme un épisode peu glorieux où l'Armée française se serait couverte de honte. Les banlieues sensibles sont soumises depuis un quart de siècle à ce lavage de cerveau absurde qui, naturellement fabrique des djihadistes à la pelle. Bravo !

Cela gagne même des gens qui n'ont rien de djihadistes. Une journaliste, de celles fort peu suspectes pourtant de gauchisme, a même écrit récemment dans le Figaro qu'il y avait eu des Oradour- sur- Glane durant la guerre d'Algérie. En vain, moi qui suis historien, lui ai-je demandé des précisions à ce sujet : où, quand, comment ? Bien entendu la seule réponse fut un silence assourdissant. On imagine ce que semblables âneries peuvent faire comme dégât sur les esprits vulnérables de nos délicates banlieues.

Autre raison à l'émergence de si nombreux djihadistes chez nous : l'ethno-masochisme envahissant et l'autoflagellaton permanente que relaient nos si subtils media. Ainsi nos jeunes banlieusards issus de l'immigration apprennent-ils depuis le plus jeune âge qu'ils vivent dans un pays raciste incorrigible où ils subissent une impitoyable discrimination. Comment s'étonner que certains prennent pour argent comptant ces inepties ?

Comme l'a dit Shakespeare : « Des fous guident des aveugles c'est le fléau de notre temps » (Le Roi Lear)

# « L'État islamique » est-il l'ennemi de l'islam ?



Annie Laurent

par Annie Laurent,  
*Petite Feuille Verte* ; Association  
**CLARIFIER**

Le Vatican a publié une longue déclaration sous la signature du cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. En voici un extrait:

La situation dramatique en Irak (...) exige une prise de position claire et courageuse de la part des responsables religieux, surtout musulmans (...). Tous doivent être unanimes dans la condamnation sans

aucune ambiguïté de ces crimes et dénoncer l'invocation de la religion pour les justifier. Autrement, quelle crédibilité pourrait avoir encore le dialogue interreligieux patiemment poursuivi ces dernières années ? Les responsables religieux sont aussi appelés à exercer leur influence auprès des gouvernants pour la cessation de ces crimes, la punition de ceux qui les commettent et le rétablissement d'un état de droit sur tout le territoire, tout en assurant le retour des expulsés chez eux. En rappelant la nécessité d'une éthique dans la gestion des sociétés humaines, ces mêmes chefs religieux ne manqueront pas de souligner que le soutien, le financement et l'armement du terrorisme sont moralement condamnables ».

## Changements d'habitudes

Jusqu'à présent les condamnations émanant de personnalités et institutions musulmanes étaient rarissimes lorsque des violences commises au nom de l'islam concernaient des communautés et des personnes professant d'autres religions ou appartenant à d'autres cultures. Mais les événements en cours en Irak semblent obliger les musulmans à sortir de leur mutisme.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces changements d'attitudes : l'extrême gravité et l'ampleur des agressions, qui peuvent interpellier les consciences ; la visibilité que leur confère la mondialisation de l'information et qui entraîne la détestation croissante de l'islam par les non musulmans ; la crainte que les djihadistes ne s'en prennent aussi aux autres musulmans sunnites (Etats et individus) accusés de tiédeur, de laxisme ou de compromission avec l'Occident.

## Un aperçu des dénonciations

Un certain nombre d'institutions et de personnalités musulmanes ont donc pris position contre « l'Etat islamique » et ses agissements.

– L'Organisation de la Conférence islamique (OCI, 57 Etats membres) a condamné des persécutions qui n'ont rien à voir avec l'islam et ses principes qui appellent à la justice, la gentillesse, à la droiture, la liberté religieuse et la coexistence. De telles atrocités contredisent aussi les principes de l'OCI qui promet une culture de tolérance et d'amitié parmi les nations et les peuples » (21 juillet).

– Kamel Kebtane, recteur de la Grande Mosquée de Lyon : Nous considérons que la situation faite aux chrétiens d'Orient, telle que rapportée dans les médias, est inacceptable et condamnable, sévèrement et sans équivoque » (24 juillet).

– L'Union des Organisations islamiques de France : Ces comportements contredisent les enseignements et les valeurs que l'islam porte et ne reflètent en aucun cas les musulmans dans leur globalité » (25 juillet).

– Le grand mufti d'Egypte, Chawki Allam : « Un groupe extrémiste et sanglant tel que l'Etat islamique est un danger pour l'islam et les musulmans, qui nuit à leur image en même temps qu'il verse le sang et répand la corruption » (12 août).

– L'Union mondiale des oulémas (savants) musulmans : L'assassinat d'innocents, musulmans ou non musulmans, par certains groupes comme l'Etat islamique et sous le couvert de considérations confessionnelles répugnantes est un acte criminel » (27 août).

– Le Conseil Français du Culte Musulman : Les signataires dénoncent sans ambiguïté les actes terroristes qui constituent des crimes contre l'humanité et déclarent solennellement que ces groupes, leurs soutiens et leurs recrues ne peuvent se prévaloir de l'islam. Ces agissements d'un autre âge, tout comme les appels inconsidérés au djihad et les campagnes d'endoctrinement des jeunes ne sont fidèles ni aux enseignements ni aux valeurs de l'islam » (9 septembre).

Pour méritoires qu'elles soient, surtout en raison de leur nouveauté, de leur fermeté et de leur nombre, ces prises de position n'en demeurent pas moins entachées d'**ambiguïtés** et risquent de n'avoir pas l'efficacité attendue car elles éludent le problème de fond.

## Le fond du problème :

A quel islam les signataires des déclarations ci-dessus se réfèrent-ils lorsqu'ils invoquent les « enseignements » et les « valeurs » de leur religion ?

### Le combat pour Dieu

Les djihadistes trouvent dans les Ecritures sacrées de l'islam bien des passages qui légitiment, voire imposent, le recours à la violence dès lors qu'il s'agit de défendre les intérêts de l'islam, confondus avec ceux de Dieu, et d'agir pour son expansion dans le monde.

Le djihad est un devoir religieux, une « obligation de communauté » consistant à « faire effort » pour « la cause de Dieu », action qui, dans le Coran, n'est définie que sous son aspect guerrier. Le combat est prescrit à tous, même à ceux qui l'ont « en aversion » car c'est un bien pour eux (2, 216).

– « Combattez [les incroyables] jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition et que le culte de Dieu soit rétabli » (2, 193).

– « Après que les mois sacrés se seront écoulés, tuez les polythéistes, partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les, dressez-leur des embuscades. Mais s'ils se repentent, s'ils s'acquittent de la prière, s'ils font l'aumône, laissez-les libres » (9, 5).

– « Combattez pour Dieu, car il a droit à la lutte que les croyants mènent pour lui » (22, 78).

En outre, le djihad ne doit jamais être interrompu : « Ne faiblissez pas ! Ne faites pas appel à la paix quand vous êtes les plus forts. Dieu est avec vous, il ne vous privera pas de la récompense due à vos œuvres » (47, 35).

Mahomet s'est lui-même employé à imposer l'islam aux populations de l'Arabie en recourant à l'invective, aux menaces eschatologiques (l'enfer) et au djihad. Le butin et les victoires contribuèrent largement au succès et à la propagation de l'islam, conférant à la prédication de

Mahomet une authenticité « divine » et incitant les musulmans à imiter leur « beau modèle » (33, 21) auquel il convient d'obéir car « celui qui obéit au Prophète obéit à Dieu » (4, 80).

Ce sont ces ordres et ces règles que les djihadistes, au Levant, en Asie et en Afrique, et aussi en Europe, appliquent scrupuleusement. Pour eux, c'est cela être authentiquement croyant. Les auteurs des dénonciations n'ont d'ailleurs pas condamné le principe du djihad.

Pour le philosophe marocain Abdou Filali-Ansary, le contenu de l'enseignement dispensé dans les écoles et les mosquées est le terreau de l'« Etat islamique ».

La plupart de nos jeunes apprennent à voir le monde en noir et blanc, à travers le prisme d'une vérité religieuse absolue (...). Les musulmans sont victimes d'une sorte de « fausse conscience », parce que l'enseignement qu'ils ont reçu réprime toute capacité à se questionner, à critiquer » (La Croix, 22 août 2014).

### Le djihad peut-il être aboli ?

A notre époque, certains penseurs musulmans préconisent une relecture des versets dérangeants en leur donnant un sens plus spirituel ou en les situant dans un contexte historique dépassé.

Abdou Filali-Ansary :

Sur le plan de la violence, tous les grands textes anciens sont à parité et parlent le même langage. Ils ne peuvent être changés, mais notre rapport à ces textes, lui, doit changer. D'autres y sont parvenus, comme l'Eglise catholique. Nous devons à notre tour apprendre cette leçon et bénéficier des ouvertures qu'apportent les sciences humaines pour lire nos textes fondateurs de manière différente, en respectant mieux leur sens. Ce n'est pas l'approche littéraliste qui leur est la plus fidèle mais celle qui tient compte du contexte » (La Croix, 22 août 2014).

Cette prise de position appelle plusieurs remarques.

- Selon une croyance partagée par tous les musulmans qui assument leur identité religieuse, le Coran émane directement et exclusivement de Dieu (une « dictée » divine), Mahomet n'ayant joué qu'un rôle de « transmetteur » docile. Aucun musulman, même parmi les tenants de sa relecture, ne remet en cause ce qui peut s'apparenter à un dogme. Le Coran est en outre réputé intemporel et immuable, valable pour tous les temps et tous les lieux. Contrairement à la Bible, il transcende l'histoire.
- Les « textes anciens » du christianisme ne sont pas « à parité » avec ceux de l'islam. Certes, l'Ancien Testament comporte des passages qui légitiment la violence, le talion ou la lapidation, mais il a trouvé son accomplissement dans la loi d'amour annoncée par le Christ. L'Evangile et tous les écrits qui composent le Nouveau Testament s'opposent clairement à toute justification de la haine et des actes qu'elle inspire. L'Eglise lit d'ailleurs l'Ancien Testament à la lumière de Jésus-Christ. Toute autre lecture est invalide.
- En ce qui concerne la Parole de Dieu, l'islam ignore le concept d'inspiration, tandis que l'Eglise n'a jamais considéré la Bible comme une dictée divine. Pour elle, les livres bibliques sont des œuvres humaines écrites par des auteurs divers sous la motion de l'Esprit Saint. Les Evangiles eux-mêmes sont des témoignages. Cette réalité donne à l'Eglise toute liberté en matière d'interprétation et d'adaptation des Ecritures.
- L'Eglise catholique dispose pour cela d'une autorité unique dotée d'un pouvoir magistériel revêtu du sceau de l'authenticité dont l'enseignement s'impose à tous les fidèles. Les non catholiques peuvent ainsi savoir quel est le christianisme véritable. Or, l'islam, en tout cas dans sa version sunnite (c'est à lui qu'appartiennent les djihadistes de l'« Etat islamique »), est dépourvu d'une semblable organisation hiérarchique. Aucune autorité représentative ne dispose donc du pouvoir de supprimer les parties du Coran moralement

et humainement inacceptables. Si bien que lorsqu'un musulman applique à la lettre les ordres ou permissions coraniques, il peut prétendre répondre aux attentes de Dieu.

## Conclusion

En fait, contrairement à ce que l'on entend dire, y compris au sein de l'Eglise, ce ne sont pas seulement les personnes musulmanes (en l'occurrence les terroristes) qui inquiètent mais plus fondamentalement les textes sacrés auxquelles elles se réfèrent.

Tant que les musulmans n'auront pas su dépasser ces obstacles structurels, aucun vrai renouvellement de la pensée islamique dans ses différents aspects (religieux, politique, social) ne sera envisageable. En attendant, oui, l'« Etat islamique » est l'ennemi des musulmans dont il défigure l'humanité, mais est-il réellement l'ennemi de l'islam comme certains responsables politiques et religieux musulmans l'ont déclaré ?

*Annie Laurent est Docteur d'Etat en sciences politiques, spécialisée dans les domaines touchant à l'Islam, aux questions politiques au Proche-Orient, aux chrétiens d'Orient et aux relations interreligieuses et auteur de plusieurs ouvrages sur ces thèmes.*

---

## À VOS AGENDAS

---

**Prochain Forum des Libertés organisé par le CEREL/Cercle Frédéric Bastiat et les éditions Libréchange le 14 novembre 2014, à 20 heures 30 ( accueil à partir de 20 heures )**

Le conférencier est Nicolas Lecaussin, économiste et essayiste, autour de son dernier ouvrage : *L'obsession anti libérale française* (Éditions Libréchange), à bord du *Marco Polo*, ponton Montesquieu, quai des Queyries, à Bordeaux.

Inscriptions : harmoeco@hotmail.fr ou www.cerel-cfb.org.

---

## A LIRE

---

**Le Cercle Frédéric Bastiat sort un livre :**

***Initiative individuelle, prise de risque et responsabilité* par le Cercle Frédéric Bastiat, éditions Libréchange.**

**Des textes de : Vincent Benard, Patrick de Casanove, Jean-Philippe Delsol, Vincent Ginocchio, Jacques de Guenin, Philippe Karsenty, Lucas Leger, Henri Lepage, Benoît Malbranque, Damien Theillier, Catherine de Wenden, et bien sûr Frédéric Bastiat.**

En France L'État s'est emparé de tous les leviers de commande. Les hommes de l'État ne croient pas les individus capables de gérer leur vie. L'initiative individuelle est sans cesse contrecarrée. L'innovation, la prise de risque ne sont pas favorisées. La conséquence est cette crise économique que connaît le pays et qui dure. Cette crise se double d'une crise de confiance et d'une crise morale. Une personne est en France soumise à une multitude de règlements. Elle n'est plus libre de choisir ce qui lui convient le mieux. Sa vie est confisquée. Elle en subit

les conséquences dans ses biens ou dans sa vie quotidienne par une perte de pouvoir d'achat et par le chômage. Les Weekends de la Liberté démontrent que la Liberté est supérieure à la contrainte pour le bon fonctionnement de la collectivité humaine. Chaque auteur aborde en toute liberté un secteur précis de la vie en société. La leçon qui ressort de cet ouvrage est que le retour au libre choix, à l'initiative individuelle, à la prise de risque et à la responsabilité individuelle permettront le retour de la prospérité pour tous.

<http://www.bastiat.net/fr/livres/article/initiative-individuelle-prise-de>

**Formation l'autre miracle suisse Universités  
Ecoles polytechniques -HES – Apprentissage  
par François Garçon.  
Presses polytechniques et universitaires romandes.**

Si la Suisse a acquis une réputation mondiale en matière de savoir-faire horloger, pharmaceutique ou financier, il est un autre domaine dans lequel elle excelle : son système de formation qui, depuis l'apprentissage jusqu'à ses hautes écoles (HES, universités et écoles polytechniques) la place régulièrement en tête des enquêtes PISA parmi les pays européens, ainsi que des pays dont les institutions universitaires sont les plus attractives du monde. Comment cette machinerie complexe fonctionne-t-elle, comment s'organise-t-elle, qui sont les professeurs qui l'animent, combien gagnent-ils et comment sont-ils recrutés puis évalués.

C'est à toutes ces questions et bien d'autres que répond cet ouvrage. L'auteur décrit tout d'abord l'originalité du système suisse de formation en comparaison avec ceux d'autres systèmes européens puis sur la base de données statistiques issues d'une vaste enquête de terrain il révèle toute la singularité de cet appareil qui chaque jour invente l'avenir de la confédération.

Alors que la plupart des systèmes de formation européens avouent aujourd'hui leurs limites et leur besoin urgent de réforme la Suisse montre que des solutions sont possibles et immédiatement applicables...pour qui voudrait bien les considérer objectivement et sans esprit de chapelle. Un ouvrage clair et accessible à tous ceux que les questions de formation intéressent.

*Historien, François Garçon a fait ses études à Genève et Oxford conclues par un doctorat à l'EHESS à Paris. Après avoir travaillé 18 ans dans le secteur privé et créé plusieurs sociétés il est depuis 1999 enseignant chercheur habilité à diriger des recherches à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où il dirige le master 2 professionnel Cinéma Télévision Nouveaux médias qu'il a fondé.*

---

## FISCALITÉ

---

Les prélèvements obligatoires par le pouvoir en place sont aussi vieux que le pouvoir d'un homme sur un autre. L'humanité est passée d'un système très archaïque, appliqué si nécessaire avec une violence brutale et patente, à un système extrêmement perfectionné, efficace mais dont la violence est soigneusement camouflée sous de grands principes. (<http://www.temoignagefiscal.com/>.)

Dans la fiscalité il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.

*« Vous voyez que la main douce de l'État, cette bonne main qui donne et qui répand, sera fort occupée sous le gouvernement des Montagnards. Vous croyez peut-être qu'il en sera de même de la main rude, de cette main qui pénètre et puise dans nos poches ? » Frédéric Bastiat L'État.*

*Ce qu'on voit* : notre merveilleux modèle social tout de solidarité, de justice sociale et de redistribution. Il garantit à tout Français des retraites substantielles, des soins de qualité entièrement pris en charge, du travail pour tous et à vie, un pouvoir d'achat en expansion constante, un enseignement solide et adapté, la disparition de la pauvreté, un logement pour tous, une nation unie, une sécurité intérieure sans faille et extérieure redoutable. Grâce à ces résultats évidents les Français voient à quoi servent leurs impôts...

*Ce qu'on ne voit pas* : les Français ne connaissent pas le poids réel de la fiscalité. Les politiciens, pour parvenir à leur fin de domination des populations, ont besoin de maintenir les Français dans l'ignorance, tant de l'usage des sommes prélevées, que des moyens utilisés pour prélever ces sommes. Moyens multiples, opaques et occultes. Dans l'inventaire des outils de la spoliation, il ne faut pas oublier le racket induit par des réglementations multiples qui crée des infractions artificielles, sanctionnées au minimum par des amendes. Par exemple les radars sur les routes sont devenus un véritable outil de prélèvement, avec recettes attendues comme n'importe quel impôt. Ainsi les forces de sécurité du pays sont détournées de leur vocation qui est de défendre la sécurité des personnes et des biens. Ils deviennent des agents de prélèvements avec objectifs de rendement à la clé.

*Ce qu'on ne voit pas* : l'achat des voix des électeurs avec l'argent des contribuables pour la satisfaction de tel ou tel lobby. « L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde. » Frédéric Bastiat L'État.

*Ce qu'on ne voit pas* : cet immense fatras au service de la spoliation légale porte atteinte à la Liberté individuelle, à la Propriété privée, à la Personnalité même des Français qui, parce qu'ils subissent plus qu'ils ne choisissent, se voient confisquer leur vie. La conséquence est la destruction de la Responsabilité et de l'initiative individuelles. Avec la masse énorme des moyens financiers confisqués au gens, l'État fait, à la place des Français, ce qu'ils pourraient très bien faire eux-mêmes. Tout cela a un coût direct et indirect exorbitant. Tout cela est nocif au développement économique et conduit le pays à la ruine.

*Ce qu'on ne voit pas* : la toute-puissance de la fiscalité a un autre intérêt pour les hommes de l'État. C'est de briser et mettre au pas les opposants ou les récalcitrants. Les fins peuvent être politiques ou privées. Rien de tel qu'un ou plusieurs contrôles fiscaux pour refroidir les ardeurs et amener l'adversaire à résipiscence. Même sans aucune faute de sa part ! Il y a tellement de règlements qu'il est impossible de vivre sans en enfreindre un et ainsi permettre à la « puissance publique » d'intervenir et de briser qui elle veut.

Nous sommes loin de « Laissez faire, laissez passer ! »

Frédéric Bastiat a puissamment dénoncé la perversion de la Loi que constitue la spoliation légale. Pourtant « *Si l'impôt n'est pas nécessairement une perte, encore moins est-il nécessairement une spoliation. Sans doute, dans les sociétés modernes, la spoliation par l'impôt s'exerce sur une immense échelle.* » Frédéric Bastiat *Services privés, service public*

Que l'impôt ne soit pas une spoliation est l'objectif que l'on peut donner à la fiscalité d'un pays. En France il y a beaucoup de pain sur la planche, d'où la nécessité de l'indispensable réforme fiscale que nous présentera Pascal Salin.

Patrick de Casanove.  
Président du Cercle Frédéric Bastiat

**34ème sur 34 pays : « La France a le système fiscal le moins compétitif de l'OCDE » par Emma Toogood du le 26 octobre 2014 paru sur le site de : Institut de Recherches Économiques et Fiscales « Pour la liberté économique et la concurrence fiscale »**

Une étude, publiée le 15 septembre par le groupe de réflexion américain, le «Tax Foundation», a déclaré de façon très claire que la fiscalité de la France était en crise.

Le «International Tax Competitvity Index» (ITCI) examine en profondeur tous les systèmes fiscaux des 34 pays d'OCDE. Il souligne le fait que les impôts sont un élément crucial pour juger de la compétitivité internationale d'une économie. Il ne s'agit pas seulement de la hauteur des taux, mais de se prononcer également sur les impôts, qu'ils soient neutres, justes, simples et d'observer surtout si le système fiscal encourage la croissance et l'investissement ou pas. L'ITCI a pris en compte plus de 40 variables.

« *La France a le système fiscal le moins compétitif de l'OCDE.* Le rapport explique son raisonnement, en s'appuyant sur le fait qu'il existe en France l'un des taux les plus élevés d'Impôt sur les sociétés (l'IS) à 34%, des impôts fonciers élevés, et aussi un prélèvement sur la richesse (l'impôt de solidarité sur la fortune : l'ISF), comme un impôt sur le revenu (l'IR), élevé et progressif, qui s'applique également aux dividendes et aux plus-values. L'index juge les pays où les résultats sont les plus mauvais, comme étant ceux qui sont «à la traîne des tendances globales ».

La France arrive à la dernière place par rapport aux deux catégories importantes, sur cinq, pour les impôts fonciers et les impôts sur le revenu. L'ITCI enlève des points aux pays qui taxent en capital la valeur des terrains, car ce type de système engendre un effet négatif, par exemple sur les décisions de constructions de nouveaux bâtiments. La France est également l'un des cinq pays de l'OCDE qui exige un impôt annuel sur la richesse : l'ISF. L'ITCI dénonce la manière dont la fiscalité française taxe deux fois le revenu ; une fois sous la forme de l'IR et une seconde fois sous la forme d'impôt sur les plus-values.

Notons également que les pays qui ont un mauvais classement dans l'index ont, en général, un IS élevé. En fait, les cinq pays les plus mal notés appliquent tous un IS à 30%, ou plus.

Le bilan est décisif : « un fardeau fiscal plus élevé, en particulier sur le capital, a l'habitude de ralentir l'investissement, ce qui nuit à la productivité et casse la croissance économique ».

## CONNAÎTRE BASTIAT

### Bastiat et l'impôt

« *La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres ; c'est de généraliser la Spoliation sous prétexte de l'organiser. Or, la spoliation légale peut s'exercer d'une multitude infinie de manières ; de là une multitude infinie de plans d'organisation : tarifs, protection, primes, subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, Droit au travail, Droit au profit, Droit au salaire, Droit à l'assistance, Droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de Socialisme.* » La Loi

« *Que faut-il donc, faire ?*

*Voici ma pensée. Je la formule dans toute sa naïveté, au risque de faire dresser les cheveux sur la tête à tous les financiers et praticiens.*

**Diminuer les impôts. — Diminuer les dépenses dans une proportion plus forte encore.** Et, pour revêtir cette pensée financière de sa formule politique, j'ajoute : **Liberté au dedans. — Paix au dehors** ». Paix et liberté le budget républicain

« *Quand une nation est écrasée de taxes, rien n'est plus difficile et je pourrais dire impossible que de les répartir également. Les statisticiens et les financiers n'y aspirent plus. Il y a cependant une chose plus impossible encore, c'est de les rejeter sur les riches. L'État ne peut avoir beaucoup d'argent qu'en épuisant tout le monde et les masses surtout. Mais dans le régime si simple, auquel je consacre cet inutile plaidoyer, régime qui ne réclame que quelques dizaines de millions, rien n'est plus aisé qu'une répartition équitable. Une contribution unique, proportionnelle à la propriété réalisée, prélevée en famille et sans frais au sein des conseils municipaux, y suffit. Plus de cette fiscalité tenace, de cette bureaucratie dévorante, qui sont la mousse et la vermine du corps social ; plus de ces contributions indirectes, de cet argent arraché par force et par ruse, de ces pièges fiscaux tendus sur toutes les voies du travail, de ces entraves qui nous font plus de mal encore par les libertés qu'elles nous ôtent que par les ressources dont elles nous privent.* » Justice et fraternité.

« **L'État demandera-t-il en toutes circonstances à chaque citoyen un impôt équivalent aux services rendus? Ce serait justice, et c'est précisément cette équivalence qui se dégage avec une sorte d'inaffabilité des transactions libres, du prix débattu qui les précède. Il ne valait donc pas la peine de faire sortir une classe de services du domaine de l'activité privée** », Services privés, service public.

### Sans la spoliation légale :

« *La propriété, le droit de jouir du fruit de son travail, le droit de travailler, de se développer, d'exercer ses facultés, comme on l'entend, sans que l'Etat intervienne autrement que par son action protectrice, c'est la liberté* » Propriété et loi

« *Tous les intérêts légitimes sont harmoniques. Tous ceux qui adopteront ce point de départ : les intérêts sont harmoniques, seront aussi d'accord sur la solution pratique du problème social : s'abstenir de les contrarier et de déplacer les intérêts. Il ne faut pas étendre artificiellement la solidarité de manière à détruire la responsabilité ; en d'autres termes, il faut respecter la liberté.* » A la jeunesse française.

« *Se conserver, se développer, c'est l'aspiration commune à tous les hommes, de telle sorte que si chacun jouissait du libre exercice de ses facultés et de la libre disposition de leurs produits, le progrès social serait incessant, ininterrompu, infaillible.* » La Loi.

# Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

**Le samedi 6 décembre à 19h30**

**A l'hôtel Calicéo, à Saint-Paul-Lès-Dax**

Le dîner débat sera animé par

**Monsieur le Professeur Pascal SALIN**

sur le thème

## **L'INDISPENSABLE RÉFORME FISCALE**

*Prière de vous inscrire dès que possible en utilisant le bulletin réponse ci-joint*

Depuis des années, la pression fiscale n'a cessé d'augmenter en France, alors que les déficits publics se creusent et que les défauts du «modèle français» ne font que s'aggraver. La croissance continue des prélèvements obligatoires et leur caractère de plus en plus arbitraire représentent la cause majeure des défaillances de notre économie et de la persistance du chômage.

Mais avant de définir le contenu de la profonde réforme fiscale qui s'impose, il convient d'analyser les raisons pour lesquelles la fiscalité joue un tel rôle destructeur. On soulignera donc les effets destructeurs de la fiscalité qui viennent en particulier du fait qu'elle détruit les incitations productives, qu'elle apporte une information de mauvaise qualité, qu'elle est un facteur d'instabilité. On pourra alors repérer les effets les plus nuisibles de la fiscalité française, ce qui conduit à souligner en particulier le rôle de la progressivité de l'impôt, de la surtaxation du capital, du financement de ce qu'on appelle la protection sociale, etc.

La réforme nécessaire de la fiscalité française se déduit alors logiquement du diagnostic qui aura ainsi été posé. On insistera sur l'importance d'une réforme qui soit à la fois de grande ampleur et rapide car nous ne pourrions pas renouer avec la croissance si nous continuons à faire l'impasse sur l'adoption d'une politique fiscale radicalement différente. Loin de se contenter du «bricolage fiscal» habituel des gouvernements successifs que nous avons connus, il faudrait enfin oser une réforme très novatrice, fondée sur une conception cohérente de l'activité humaine.

*Pascal Salin a été Professeur d'économie à l'Université Paris - Dauphine. Il est docteur en sciences économiques, agrégé de sciences économiques, licencié de sociologie et lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.*

*Président, de 1994 à 1996, de la Société Internationale du Mont Pèlerin (association internationale des intellectuels libéraux), il est membre du conseil académique de nombreux Instituts de divers pays.*

*Il a publié un certain nombre d'ouvrages, en particulier les titres suivants aux éditions Odile Jacob : La vérité sur la monnaie (1990); Libéralisme (2000); Français, n'ayez pas peur du libéralisme (2007); Revenir au capitalisme... pour éviter les crises (2010), La tyrannie fiscale (2014); et Libérons-nous aux éditions Les Belles-Lettres (2014). Il publie prochainement Concurrence et liberté des échanges (éditions Librechange) et Competition, Coordination and Diversity : From the Firm to Economic Integration (Londres, Elgar).*

*Pascal Salin a également publié de nombreux articles, principalement en français et en anglais, dans des revues, ouvrages collectifs et journaux en France et à l'étranger. Il participe fréquemment à des émissions de radio ou de télévision. Il a participé à de nombreux colloques et prononcé de nombreuses conférences en France et à l'étranger.*

*Ci-joint le bulletin d'inscription et le programme.*

*Pour tout renseignement complémentaire, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).*

*Pour contacter le Cercle à :*

*[cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com) ou au 05 59 45 36 47*

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer au Cercle Frédéric Bastiat

– 146 rue des Hauts du Lac - 40440 Ondres –

Un chèque de : 30 € par famille pour l'adhésion simple - 50 € adhésion de soutien - 100 € adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail.

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).

**Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses manifestations.**